VIE et BOULOGNE
Communauté de Communes

Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2027

Connaissance du territoire

Communauté de communes Vie et Boulogne
Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE I accueil@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09
www.vie-et-boulogne.fr

SOMMAIRE

Rédaction du document 3

Dossier de PCAET 3

1 Présentation du territoire 4

1.1 Situation géographique 4

1.2 Population 2

1.3 Activités économiques et humaines 5

1.4 Gestion des déchets 11

1.5 Mobilité et déplacements 13

1.6 Aménagement et habitat 14

2 Articulation du PCAET avec les autres plans et documents d'urbanisme 23

2.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires 23

2.2 Les autres plans à considérer 27

3 Analyse du fonctionnement de l'EPCI 28

3.1 Administration 28

3.2 Compétences 30

4 Cartographie des acteurs 31

Rédaction du document

80 Impasse des Nymphéas
44300 NANTES
Adrien BOUZONVILLE
Tél : 09 84 16 27 84
abouzonville@atmoterra.com

Date	Version	Commentaires
12/04/2019	A	
04/01/2021	B	Mise à jour de certaines sections (SNBC2,…) Mise à jour de la numérotation des différentes parties du PCAET

Dossier de PCAET

Documents	
1. Résumé non technique	
2. Connaissance du territoire	**X**
3. Diagnostic air, énergie et climat	
4. Stratégie bas carbone	
5. Programme d'actions	
6. Démarche de suivi et évaluation	
7. Evaluation Environnementale Stratégique	

1 Présentation du territoire

1.1 Situation géographique

La Communauté de Communes Vie & Boulogne (CCVB) est située au nord-ouest du département de la Vendée (85) dans la région des Pays de la Loire.
Issue de la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau en 2017, elle rassemble actuellement les **15 communes** suivantes sur une surface de **490km²** (7% de la surface vendéenne) :

- Aizenay
- Apremont
- Beaufou
- Bellevigny
- Falleron
- Grand'Landes
- La Chapelle-Palluau
- La Genétouze
- Le Poiré-sur-Vie
- Les Lucs-sur-Boulogne
- Maché
- Palluau
- Saint-Denis-la-Chevasse
- Saint-Etienne-du-Bois
- Saint-Paul-Mont-Penit

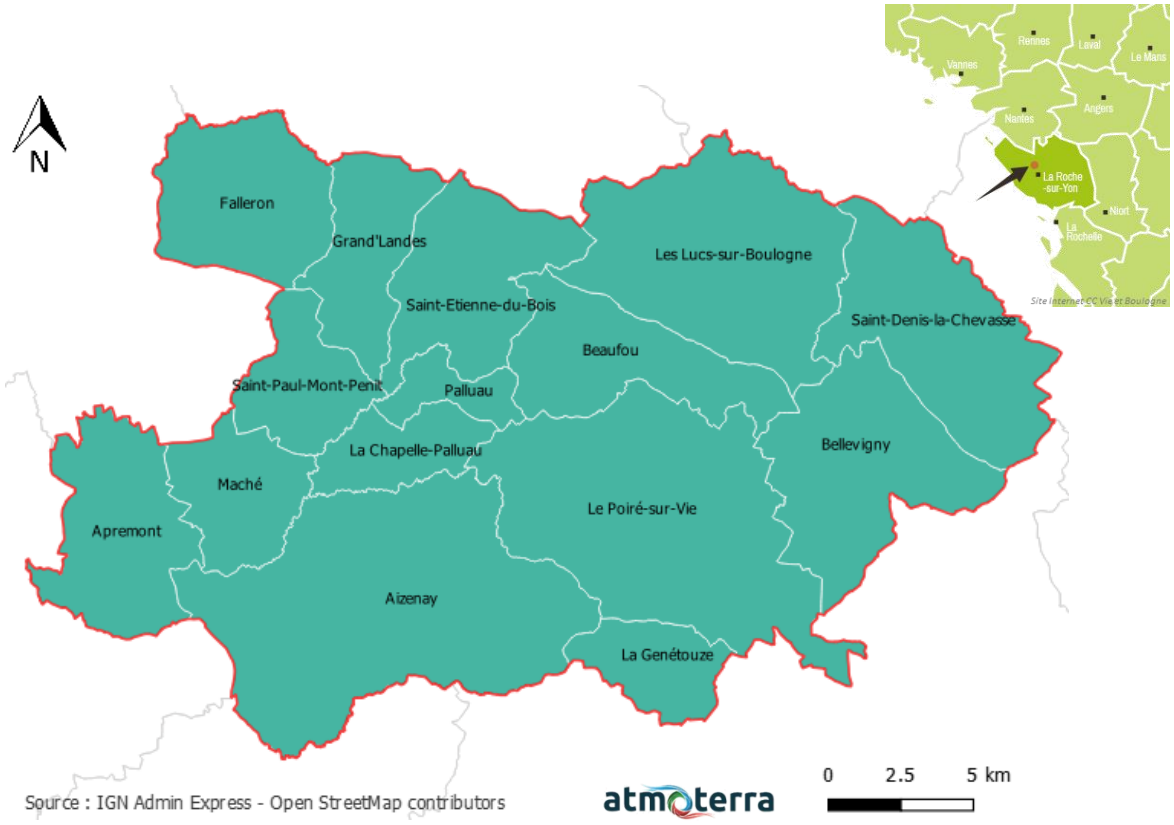

Figure 1 : Carte de la Communauté de communes Vie et Boulogne

1.2 Population

Les données issues de l'INSEE (RP 2015 et 2016 ; RP exploitation complémentaire ; Rapport intercommunalité de Vie et Boulogne données INSEE-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2015), de Sirsé (2015) et du PLUi-H diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017) permettent de mettre en évidence les caractéristiques suivantes de la population.

1.2.1 Démographie et évolution

La population du territoire s'élève à **43 349 habitants en 2016** (42 882 en 2015), soit environ 6.5% de la population départementale et 1.2% de la population régionale.
Les communes d'Aizenay et du Poiré sur Vie regroupent 41% de la population du territoire avec, respectivement, 9 134 et 8 497 habitants.

La densité de population sur Vie et Boulogne est de **87.7 hab/km²** en 2015 et est inférieure à la densité départementale (99.2 hab/km²) et nationale (104.6 hab/km²).

- *Répartition par âge et par sexe*

La population de Vie et Boulogne est plutôt jeune : **plus de la moitié des habitants a moins de 40 ans** en 2015 (53%) et 20% a plus de 60 ans.

Cette tendance est à nuancer avec l'indice de jeunesse du territoire, qui diminue depuis quelques années. Un **léger vieillissement** s'observe sur le territoire, avec une diminution des 15-30 ans et une augmentation des plus de 60 ans, mais il reste faible au regard des territoires proches.

L'**indice de vieillissement**[1] du territoire est de **51.4**.

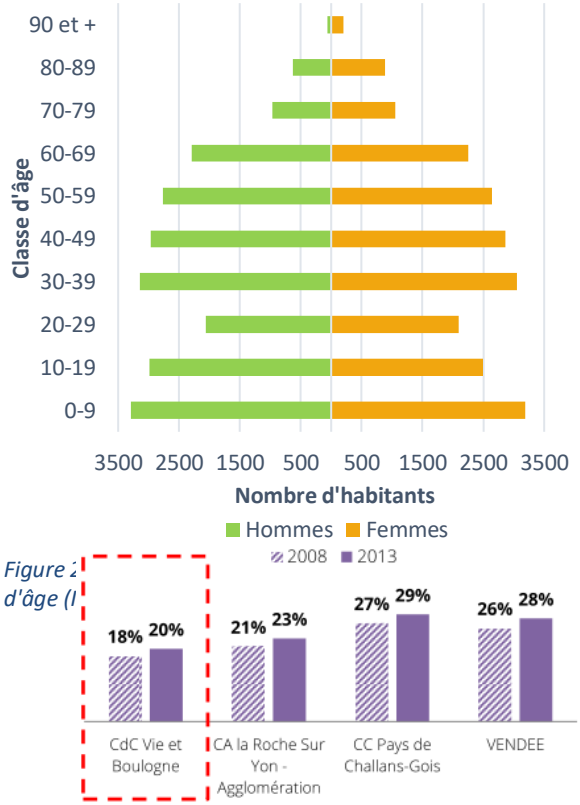

Figure 3 : Evolution de la part des plus de 60 ans (source : PLUi-H Tome 1)

[1] Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Les territoires situés sur la frange littorale du département ont des indices de vieillissement particulièrement élevés, parfois bien supérieurs à l'indice départemental de 92.6.

- *Evolution de la population*

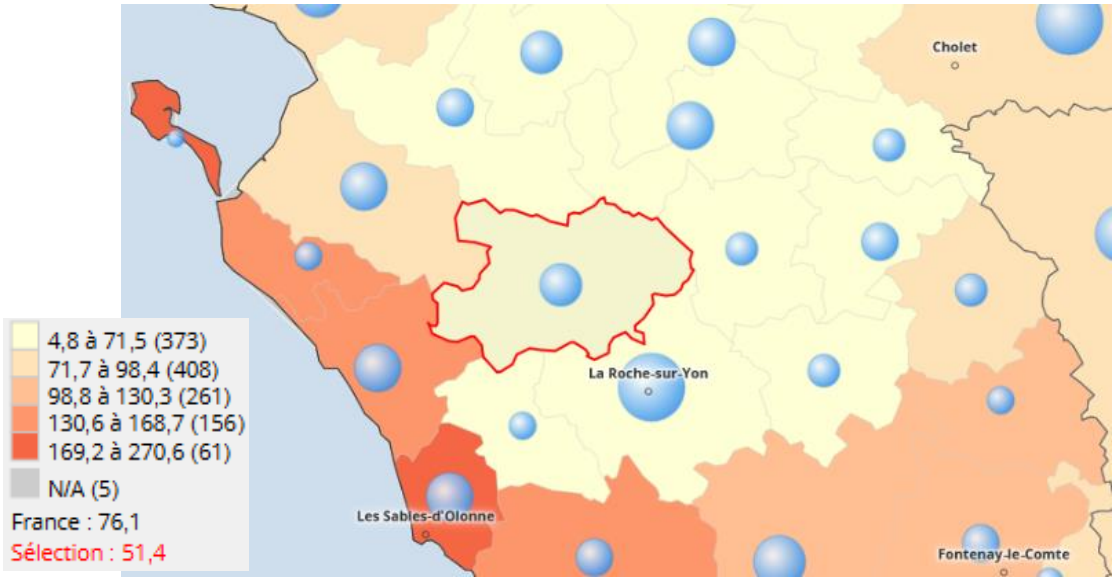

Figure 4 : Indice de vieillissement de Vie et Boulogne et les territoires proches (INSEE Statistiques locales 2015)

La population ne cesse de croître depuis les 50 dernières années et l'augmentation de la **croissance démographique** depuis les années 2000 témoigne de l'**attractivité du territoire**. Vie et Boulogne a vu sa population augmenter de 4000 habitants en 6 ans (de 2010 à 2016) et son **taux annuel moyen de variation de population** est de **+1.7%** sur la période 2010-2015 : le solde naturel contribue à 0.6% de la variation de population et le solde migratoire y contribue à 1.1%.

1.2.2 Caractéristiques et ressources

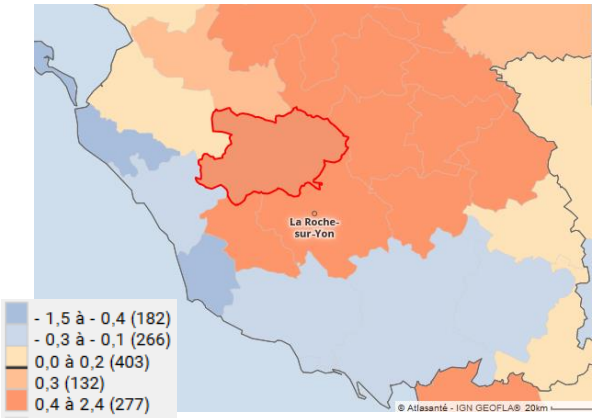

Figure 5 : Taux annuel moyen de variation de la population due au solde naturel, Vie et Boulogne et territoires proches (Sirsé, 2015)

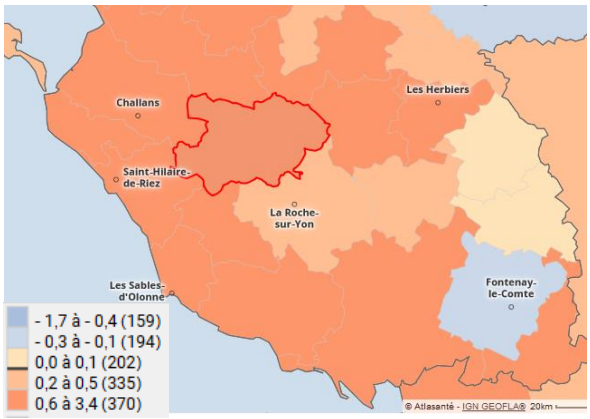

Figure 6 : Taux annuel moyen de variation de la population due au solde migratoire, Vie et Boulogne et territoires proches (Sirsé, 2015)

- *Composition des ménages*

En 2015, Vie et Boulogne comptait **16 742 ménages** dont la taille moyenne était de **2.5 personnes**.

Tableau 1 : Nombre de ménages selon la composition sur le territoire (2015)

Composition des ménages	Nombre de ménages
Couple avec enfant	6 205
Couple sans enfant	5 279
Ménage d'une personne	3 980
Famille monoparentale	1 051
Autres ménages	227
TOTAL	16 742

La majorité des ménages est constituée de couples, avec ou sans enfants. La tendance est à la diminution de la taille des ménages (moyenne de 3.8 personnes par ménage en 1968). Le **profil « famille avec enfant » est dominant** sur le territoire avec 37% des ménages et plus représenté que dans l'agglomération yonnaise et le département.

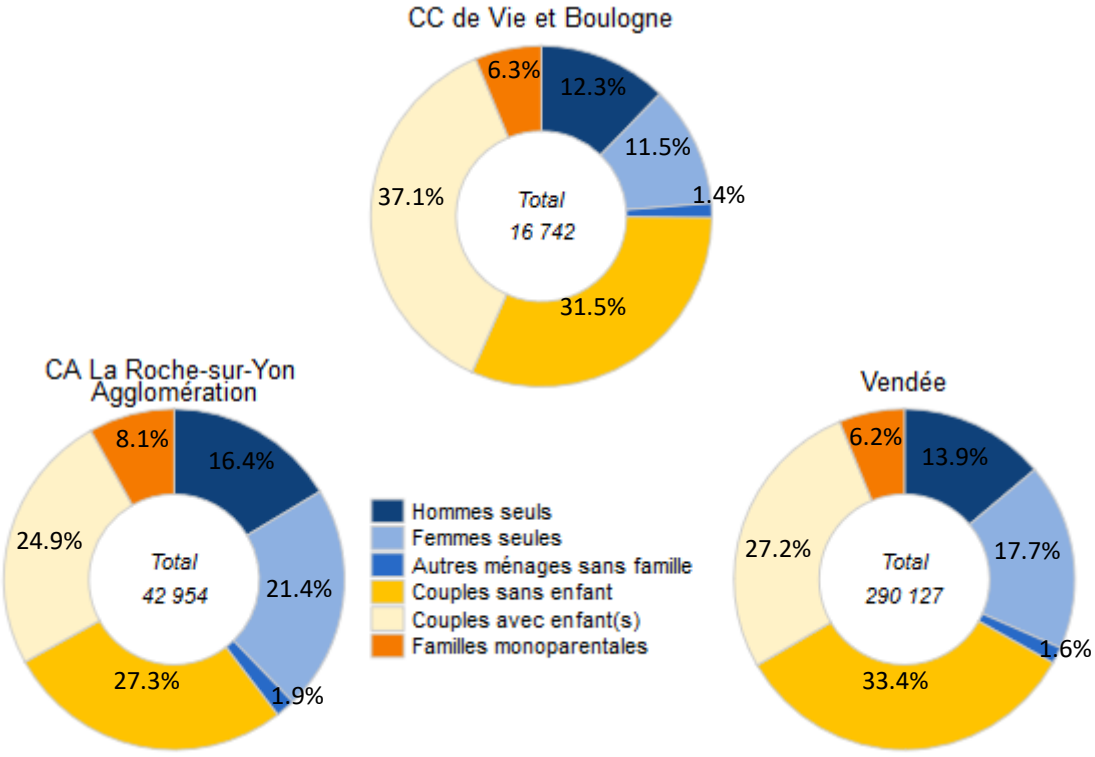

Figure 7 : Part de ménages selon la composition (INSEE RP 2015, exploitation complémentaire)

- *Ressources de la population*

La médiane du niveau de vie est de 20 025€ sur Vie et Boulogne et correspond à la médiane départementale à 20 073€ en 2015. Elle est dans le même ordre de grandeur que les territoires voisins (de 19 580€ à 20 750€).

Une **disparité des revenus** est constatée au sein de la CCVB, avec notamment des **revenus plus élevés dans les communes proches de la Roche sur Yon** :

- 21 000€ (par an et par UC[2]) pour les communes de la 2ème couronne de l'air urbaine de La Roche
- 17 000€ (par an et par UC) pour les communes du Nord-Ouest de la CCVB.[3]

La communauté de communes compte 22 084 foyers fiscaux en 2015 dont 8 267 sont imposables, soit **37% des foyers fiscaux qui sont imposables**, pour 39% en Vendée.

Tableau 2 : Décomposition des revenus disponibles de l'année 2015

Revenus	Part en %
Revenus d'activité	**78.2**
Salaires	*70.3*
Indemnités de chômage	*2.9*
Revenus d'activité non salariées	*5.0*
Pensions, retraites, rentes	**22.2**
Revenus du patrimoine et autres	**9.5**
Prestations sociales	**4.8**

1.3 Activités économiques et humaines

Les données économiques sont issues du site de l'INSEE, Statistiques locales (2015).

1.3.1 Données générales

L'économie de Vie et Boulogne est diversifiée avec **divers secteurs économiques** représentés au sein du territoire. La diversité de structures en termes de nature d'activités ou de taille d'entreprises (TPE à très grosse entreprise d'envergure nationale ou internationale) participe à la pérennité du tissu économique local.

Les activités tertiaires rassemblent plus de la moitié des postes salariés[4] du territoire en 2015 (53%).

La CCVB compte plus de postes salariés dans les secteurs de l'industrie et la construction qu'à l'échelle départementale, mais avec une proportion réduite dans le secteur tertiaire (65% pour la Vendée).

Figure 8 : Répartition des postes salariés par secteur d'activité en 2015 (Diagnostic de territoire, Contrat Vendée Territoire, 2017)

[2] Unité de Consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille et de composition différentes.

3 PLUi-H de Vie et Boulogne, Diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017)

[4] Un poste salarié : un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié travaillant dans 2 établissements correspond à 2 postes et est donc comptabilisé 2 fois. Les résultats ne prennent en compte que les postes non-annexes, c'est-à-dire avec un volume de travail et une rémunération dits « suffisants ».

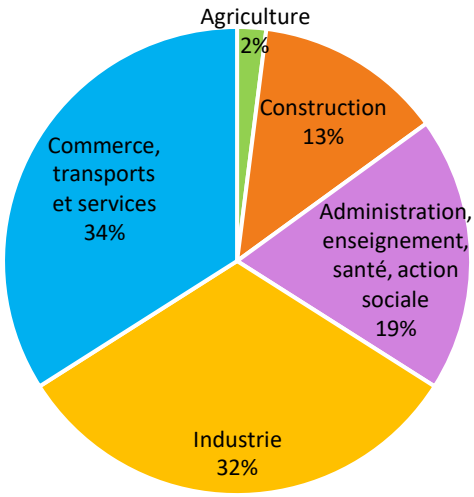

Le tissu économique de Vie et Boulogne est dynamique. Cela s'illustre notamment par ses **39 parcs d'activités** (960ha) et ses **2025 entreprises en 2017**, dans les domaines de l'industrie (270), la construction (371), le commerce/transport/hôtellerie et restauration (476) et les services marchands (908).

- *Répartition par catégorie socio-professionnelle*

La CCVB compte environ **21 330 actifs en 2015**, ce nombre est en augmentation à l'image de la population (environ + 450 actifs par rapport à 2013 et + 1500 actifs par rapport à 2010).

Les profils d'actifs les plus représentés sont **les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires**. Plus de 75% des actifs sont regroupés dans ces 3 catégories.
Cette tendance est similaire au département, dont les actifs les plus représentés sont également les ouvriers et les employés.

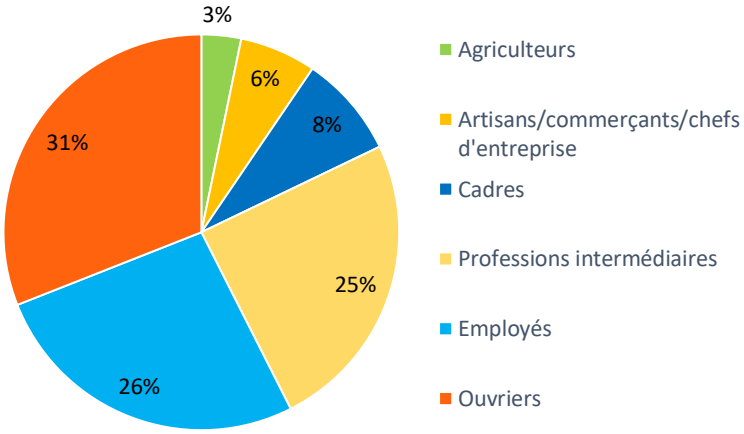

Figure 9 : Pourcentage d'actifs par catégorie socioprofessionnelle en 2015

- *Nombre d'emplois*

En 2015, la CCVB comptabilise **13 781 emplois** au lieu de travail. Avec respectivement 3 841, 3 294 et 2 425 emplois, les communes d'**Aizenay, Le Poiré sur Vie et Bellevigny** regroupent près de **70% des emplois** et une grande partie des actifs.
Le sud-est du territoire à proximité du pôle urbain de la Roche sur Yon est un bassin d'emploi important.

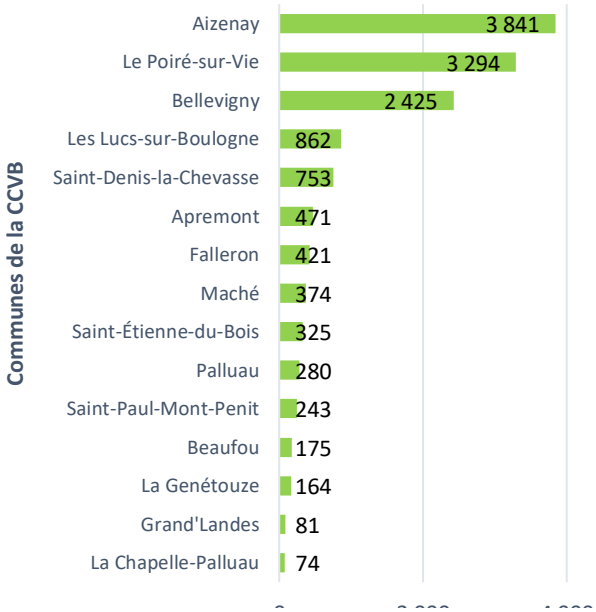

86.3 % de la population a un emploi stable en 2015 et 13.7% a un emploi dit précaire.

La dynamique de l'emploi du territoire est plutôt positive : sur la période 2010-2015, 9 des 15 communes ont vu leur nombre d'emplois augmenter.

En 2015, 2060 chômeurs sont comptabilisés parmi la population active des 15-64 ans. Le **taux de chômage est de 9.7%** chez les 15-64 ans. Ce taux est supérieur à 2 EPCI voisins à l'est du territoire mais inférieurs aux 4 autres ainsi qu'au taux de chômage départemental (11.7%).

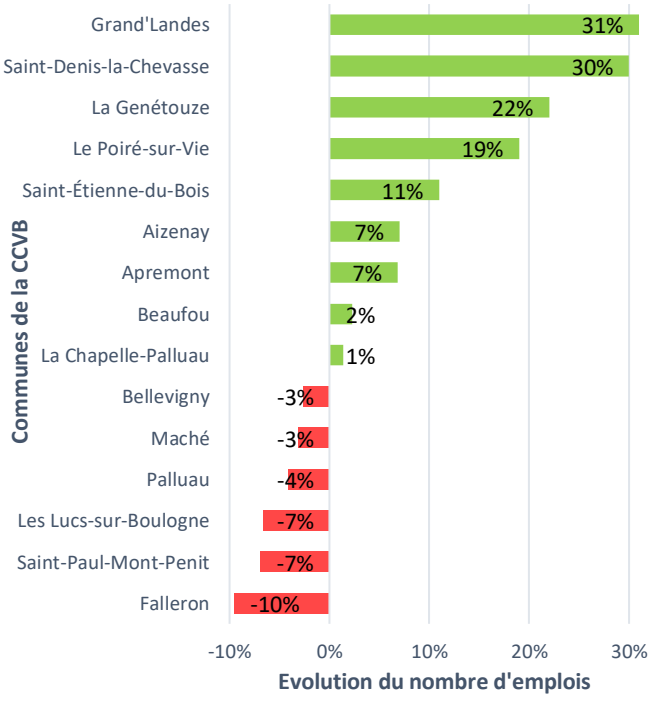

Figure 11 : Evolution du nombre d'emplois sur la période 2010-2015

Sur une plus longue période, de 1999 à 2013, seulement 3 communes ont connu une évolution négative de leur nombre d'emplois (Falleron, Grand'Landes et Palluau). Toutes les autres ont connu une évolution positive, nettement plus marquée dans la partie sud du territoire.
Si le nombre d'emploi a particulièrement évolué sur cette période, un ralentissement de cette progression est à noter depuis 2008.

- *Influence des territoires voisins*

L'indice de concentration de l'emploi (ICE)[5] est resté stable entre 1999 et 2013, passant de 037 à 0.64, la CCVB comptait donc **64 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2013**.

[5] Rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un. À titre d'exemple, quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel (INSEE).

L'augmentation du nombre d'actifs est toutefois plus rapide que l'augmentation de l'emploi, entraînant un **phénomène de résidentialisation** et une certaine dépendance des bassins d'emplois extérieurs.
Cet ICE est plus faible que l'ICE de la Roche sur Yon Agglomération et du département.

Les actifs résidents sur la CCVB ne travaillent donc pas tous au sein du territoire et ils sont nombreux à avoir un emploi à l'extérieur. La pôle ayant le plus d'influence sur le territoire est l'agglomération yonnaise. Les **flux domicile-travail les plus importants sont en effet en provenance ou à destination de La Roche sur Yon**.
Quelques flux de moindre importance sont à noter entre Challans et certaines communes de l'ouest de la CCVB.

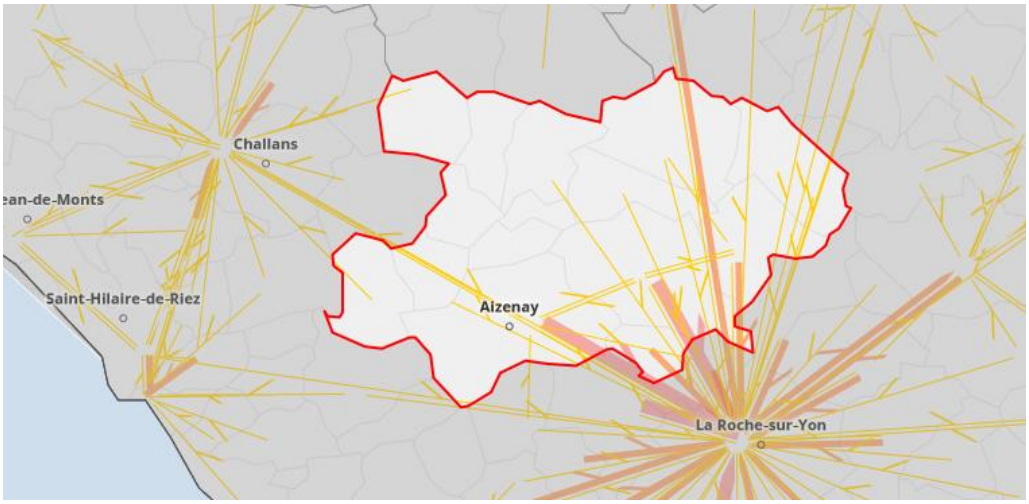

Figure 12 : Flux domicile - lieu de travail 2015 (INSEE statistiques locales)

1.3.2 Secteur agricole

En 2017, la CCVB compte **364 exploitations agricoles professionnelles** dont le siège se situe sur le territoire. Elles sont gérées pas **642 chefs d'exploitations et associés**. D'autres exploitations n'ayant pas leur siège sur le territoire sont également présentes.

L'**âge moyen des exploitants est de 47 ans** mais en 2017, 28% d'entre eux ont plus de 55 ans ce qui laisse envisager un renouvellement dans les années à venir.

Depuis 2000, le territoire a vu son **nombre d'exploitations diminuer de 52**% et son **nombre d'exploitants diminuer de 36%**.
Parallèlement, on observe une **augmentation de la surface moyenne** par exploitation dans les GAEC, EARL et autres sociétés, ce n'est pas le cas pour les exploitations individuelles. Il y a donc une augmentation du recours à la forme sociétaire.

La CCVB est une terre d'élevage avec **89% de productions animales** et environ 10% de productions autres (cultures, maraîchage, viticulture).
L'essentiel de la production animale est lié à l'élevage bovin (54%), pour la viande et le lait, et l'élevage de volailles (19%). Viennent ensuite l'élevage de porcs, lapins, gibiers, chèvres, ovins, l'activité équestre et l'apiculture.

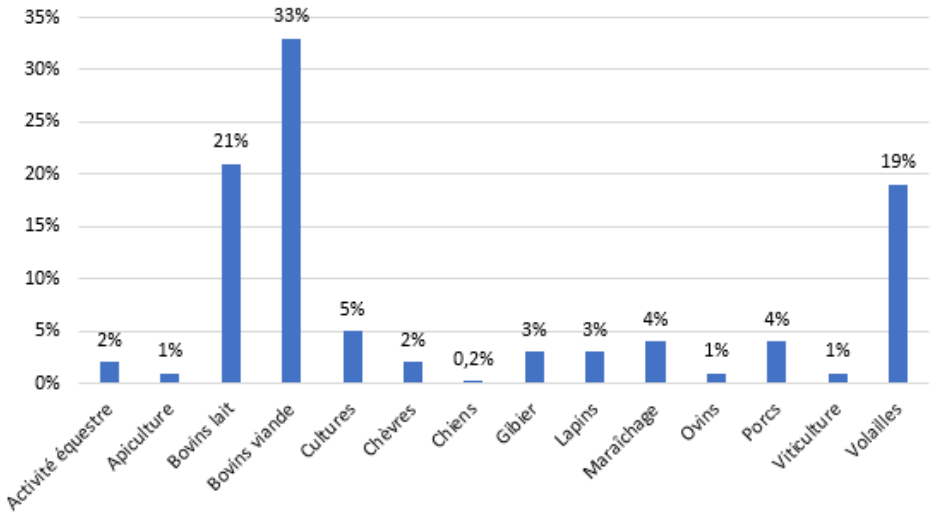

7% des installations sont exploitées en **agriculture biologique** et **27% des exploitations ont développé une activité de circuits courts** via la vente directe, les magasins de producteurs, marchés, restaurateurs...[6]

En 2010, la part de superficie irriguée atteint 10% sur le territoire, avec une évolution positive de 6.5% par rapport à 2000. L'augmentation est plus importante dans le canton du Poiré sur Vie que dans le canton de Palluau.

Figure 13 : Productions des exploitatio (Chambre d'Agriculture 2017)

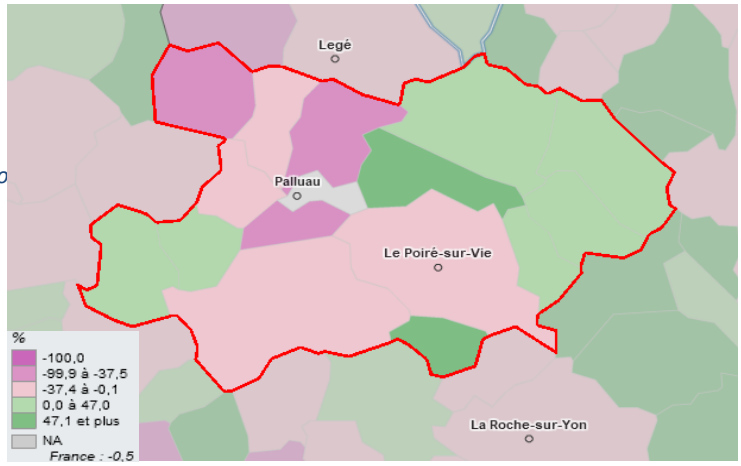

Figure 14 : Evolution de la superficie irriguée de 2000 à 2010 (Agreste, Recensement agricole 2010)

1.3.3 Secteur industriel

270 entreprises sur 2025 sont industrielles au 31 décembre 2016 (= 13%).[7]

90 ICPE sont recensées sur le territoire, dont 2 en construction et 7 en cessation d'activité.[8] Parmi les 81 ICPE en fonctionnement, environ 2/3 sont soumises à autorisation et 1/3 à enregistrement. Plus de la moitié de ces 81 ICPE, 63%, sont des GAEC, EARL ou exploitations agricoles individuelles et sont donc liées à l'agriculture.

Les activités des autres ICPE sont variées et concernent l'agro-alimentaire, l'énergie, l'exploitation de carrières, le recyclage de déchets…

[6] PLUi-H de Vie et Boulogne – Volet agricole (2017)
[7] INSEE Statistiques locales 2015
[8] Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Base des Installations Classées, consulté en avril 2019.

1.3.4 Secteur tertiaire

1384 entreprises sur 2025 sont dans le secteur tertiaire au 31 décembre 2016 (= 68%). Ce secteur regroupe les entreprises de services aux entreprises et aux particuliers et les entreprises du commerce, transport, de l'hébergement et de la restauration.

En termes d'éducation et d'enseignement, le territoire dispose de :

- 1 Maison Familiale Rurale (2nde et 1ère Bac Pro Services aux Personnes et aux Territoires) : Le Poiré sur Vie
- 5 collèges : Aizenay, Le Poiré sur Vie , Bellevigny, Palluau
- 30 écoles élémentaires (et regroupement pédagogique intercommunal) : toutes les communes
- 4 écoles maternelles (et RPI) : Aizenay, Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne[9]

Un projet d'ouverture d'un lycée général et technologique est prévu pour 2022 sur la commune d'Aizenay[10].

[9] INSEE Statistiques locales 2015
[10] Commune d'Aizenay, site Internet.

1.4 Gestion des déchets

La communauté de communes et compétente en matière de collecte, enlèvement, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés.

6 déchetteries sont implantées sur le territoire et chaque commune dispose de points d'apport volontaire pour les emballages/papier/verre (une centaine sur le territoire) et les textiles/linges/chaussures (une vingtaine sur le territoire)[11].

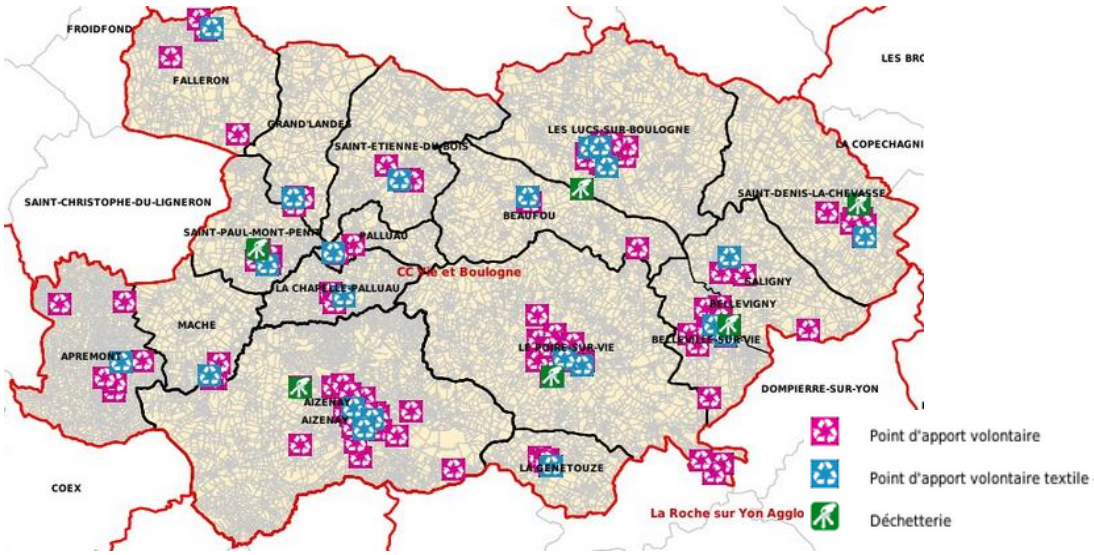

Figure 15 : Déchetteries et points d'apports volontaires de Vie et Boulogne (SIG de Vie et Boulogne, vieetboulogne.geosphere.fr)

Le territoire compte également 2 installations de traitement des déchets[12] :

- Une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) – Grand'Landes
- Une plateforme de broyage bois – Bellevigny

L'organisation de la gestion des déchets est la suivante (cf. figure précédente) :

- Les déchets ménagers sont collectés en porte-à-porte tous les 15 jours ou à déposer dans un point de regroupement (colonne enterrée) avec un badge personnel[13],
- Les déchets recyclables sont collectés en porte-à-porte pour les emballages (tous les 15 jours) ou à déposer en colonne de tri pour le verre et le papier,
- Les textiles sont à déposer dans des bornes de collecte spécifique,
- Les déchets verts ou organiques peuvent être compostés, par ailleurs, la communauté de communes met gratuitement des composteurs à disposition des usagers.

Plusieurs démarches concernant la gestion des déchets ont été mises en place sur le territoire :

- La collectivité a mis en place en 2019 une redevance incitative, devenue effective au 1er janvier 2020. Celle-ci a pour objectif d'encourager les usagers à produire moins déchets et à effectuer le tri sélectif,

[11] SIG Vie et Boulogne (Géosphère)
[12] Sirsé, enquête ITOM (installation de traitement des ordures ménagères) 2017 (source ADEME, Sinoe)
[13] Règlement du service de gestion et valorisation des déchets, 2019, CCVB.

- Le syndicat départemental Trivalis a fait évoluer les consignes de tri pour augmenter la part de matériaux recyclables collectés (par exemple, via la distribution de sacs jaunes spécifiques aux emballages, collectés en porte-à-porte),
- La valorisation du biogaz produit sur l'installation de Grand'Landes.

1.5 Mobilité et déplacements

Le mode de transport le plus employé sur le territoire est la **voiture**, **84% des déplacements journaliers** et 88% des déplacements domicile-travail se font au moyen d'une voiture. 55% des ménages possèdent 2 voitures ou plus.

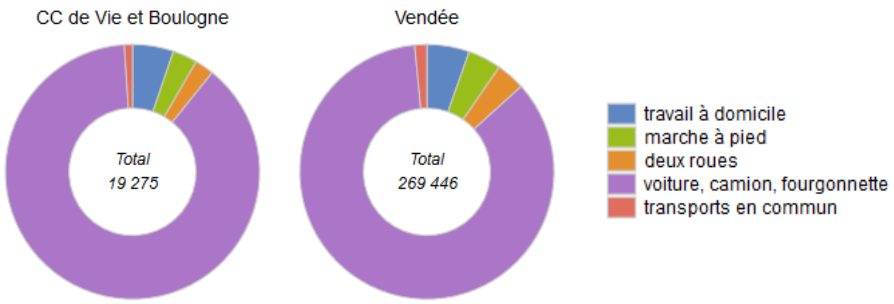

Figure 16 : Moyens de transports utilisés pour se rendre au travail (INSEE RP 2014)

L'**offre de transports en commun reste peu développée** sur le territoire et représente 1% des déplacements domicile-travail :

- Le réseau départemental de cars (Cap Vendée) dessert 8 communes mais les horaires ne répondent pas toujours de manière optimale aux impératifs de déplacement domicile-travail.
- La ligne de voie ferrée reliant Nantes à la Roche sur Yon passe par Bellevigny et propose environ 20 allers-retours par jour.

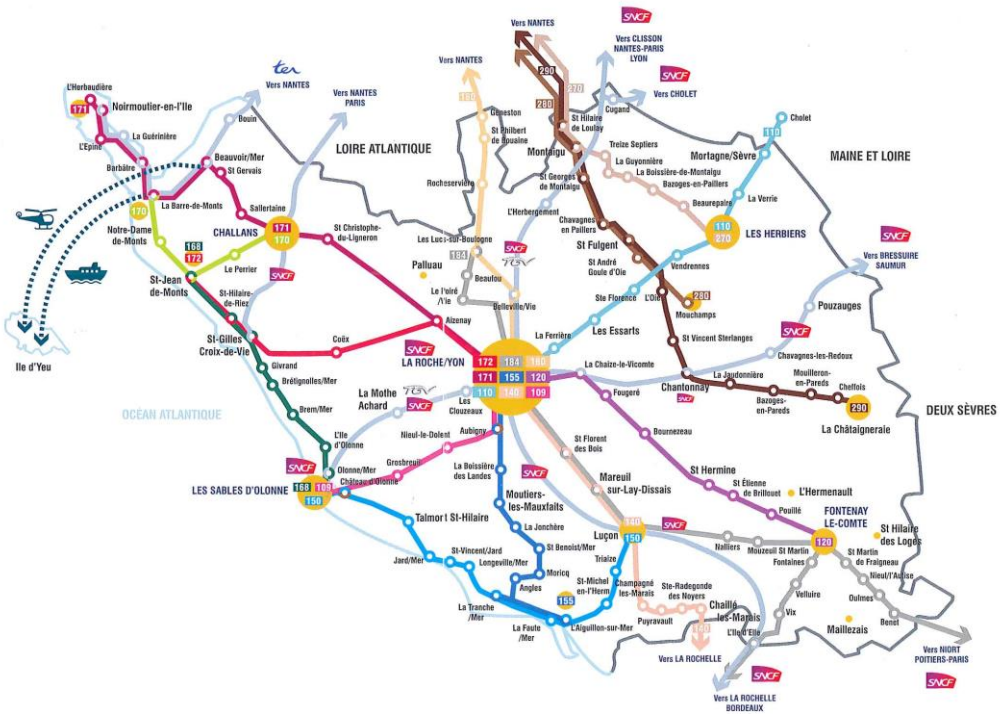

Figure 17 : Carte du réseau CAP Vendée (www.sovetours.com)

Il est également possible sur le territoire :

- De faire du **covoiturage** (**13 aires** implantées dans 8 communes)
- De se déplacer à vélo ou à pied grâce à un réseau développé de **pistes cyclables**, voies vertes, sentiers, chemins.[14]

1.6 Aménagement et habitat

1.6.1 Aménagement : urbanisme et occupation du sol

- *Urbanisme*

Les 15 communes de la CCVB possèdent chacune leur Plan Local d'Urbanisme, élaboré entre 2014 et 2018, permettant d'encadrer l'aménagement du territoire, de poser des prescriptions, contraintes ou servitudes et d'établir des zonages pour protéger certains milieux.
La CCVB est également en phase de construction d'un PLUi-H, un PLU intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.

[14] PLUi-H de Vie et Boulogne, Etat initial de l'environnement et diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017)

Figure 18 : Prescriptions d'urbanisme liées aux PLU (SIG de Vie et Boulogne, vieetboulogne.geosphere.fr)

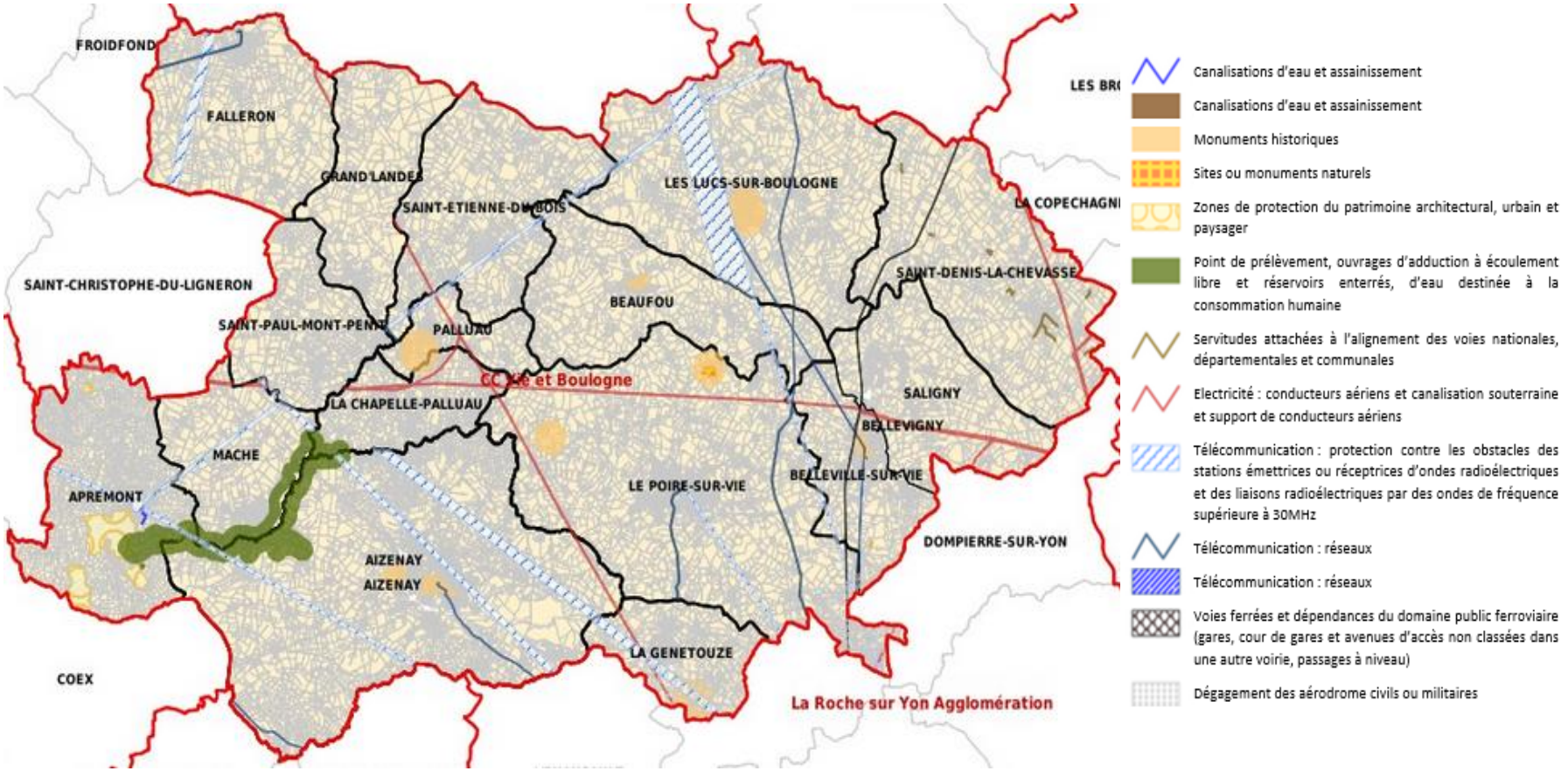

Figure 19 : Servitudes d'urbanisme liées aux PLU (SIG de Vie et Boulogne, vieetboulogne.geosphere.fr)

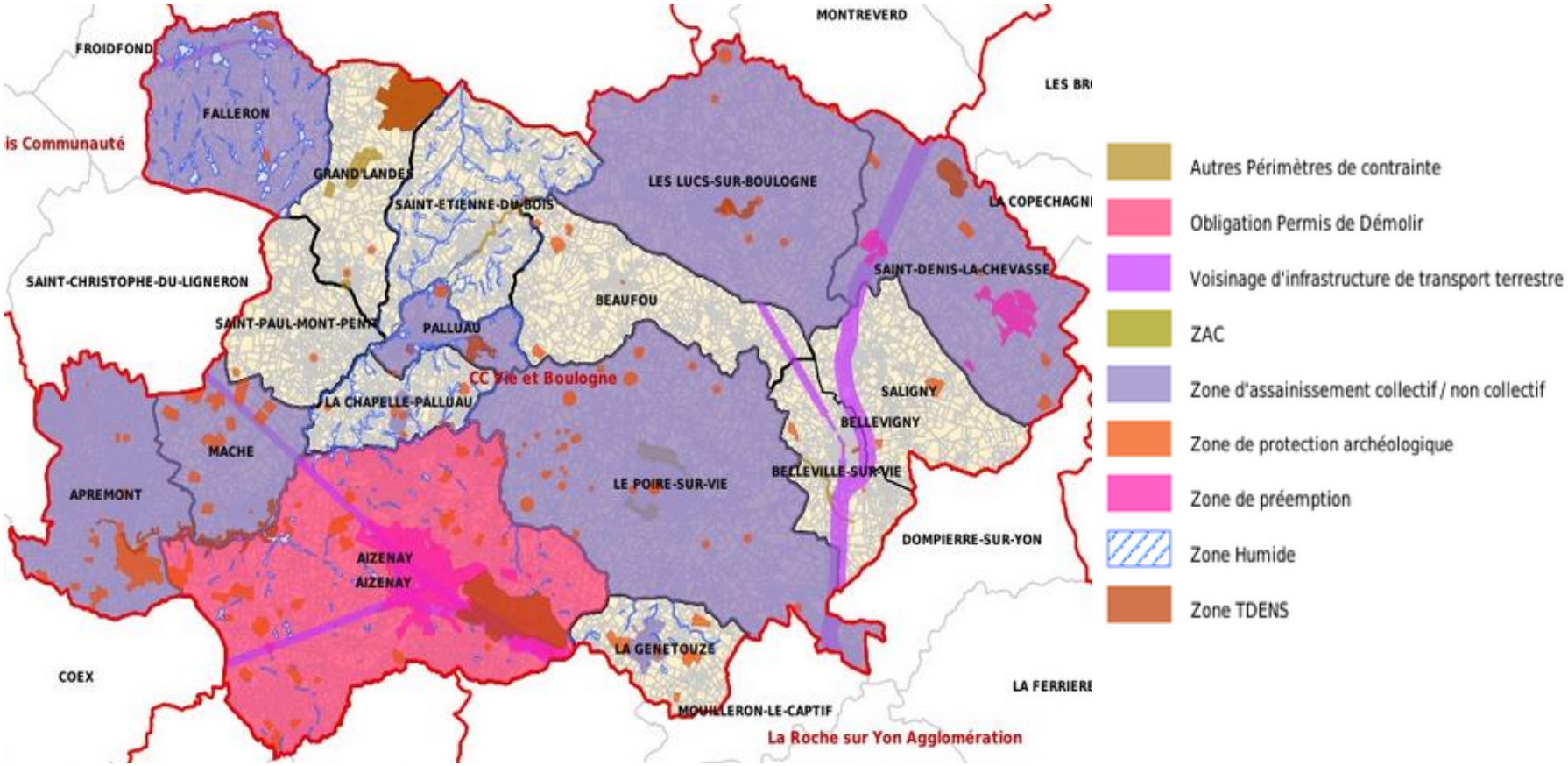

Figure 20 : Contraintes d'urbanisme liées aux PLU (SIG de Vie et Boulogne, vieetboulogne.geosphere.fr)

- *Occupation du sol*

Le territoire de Vie et Boulogne a connu quelques changements dans l'occupation des sols entre 1990 et 2012. Quelques **boisements** sont apparus de 2000 à 2006 mais l'essentiel des changements se matérialise par une consommation de terres agricoles pour l'extension du **tissu urbain** (discontinu), des **zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication** et des installations **d'extraction de minéraux**.
L'occupation des sols a principalement changé à Aizenay, Le Poiré sur Vie et Bellevigny (plus de tissu urbain et zones industrielles ou commerciales) et Grand'Landes (augmentation des boisements).

La **SAU** du territoire s'élève à 37 038 ha en 2016, soit **76%** de la superficie de la CCVB, avec plus de la majorité toujours en herbe.
La majorité de la SAU est destinée à la culture de céréales (blé et autres), au maïs et aux oléagineux.[15]

Les cartes ci-dessous illustrent l'évolution de l'occupation des sols du territoire.
.

Tableau 3 : Légende Corine Land Cover

Code CLC	Libellé occupation du sol	Couleur
112	Tissu urbain discontinu	
121	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	
131	Extraction de matériaux	
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	
231	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	
311	Forêts de feuillus	
313	Forêts mélangées	
512	Plans d'eau	

[15] BASEMIS/Air Pays de la Loire

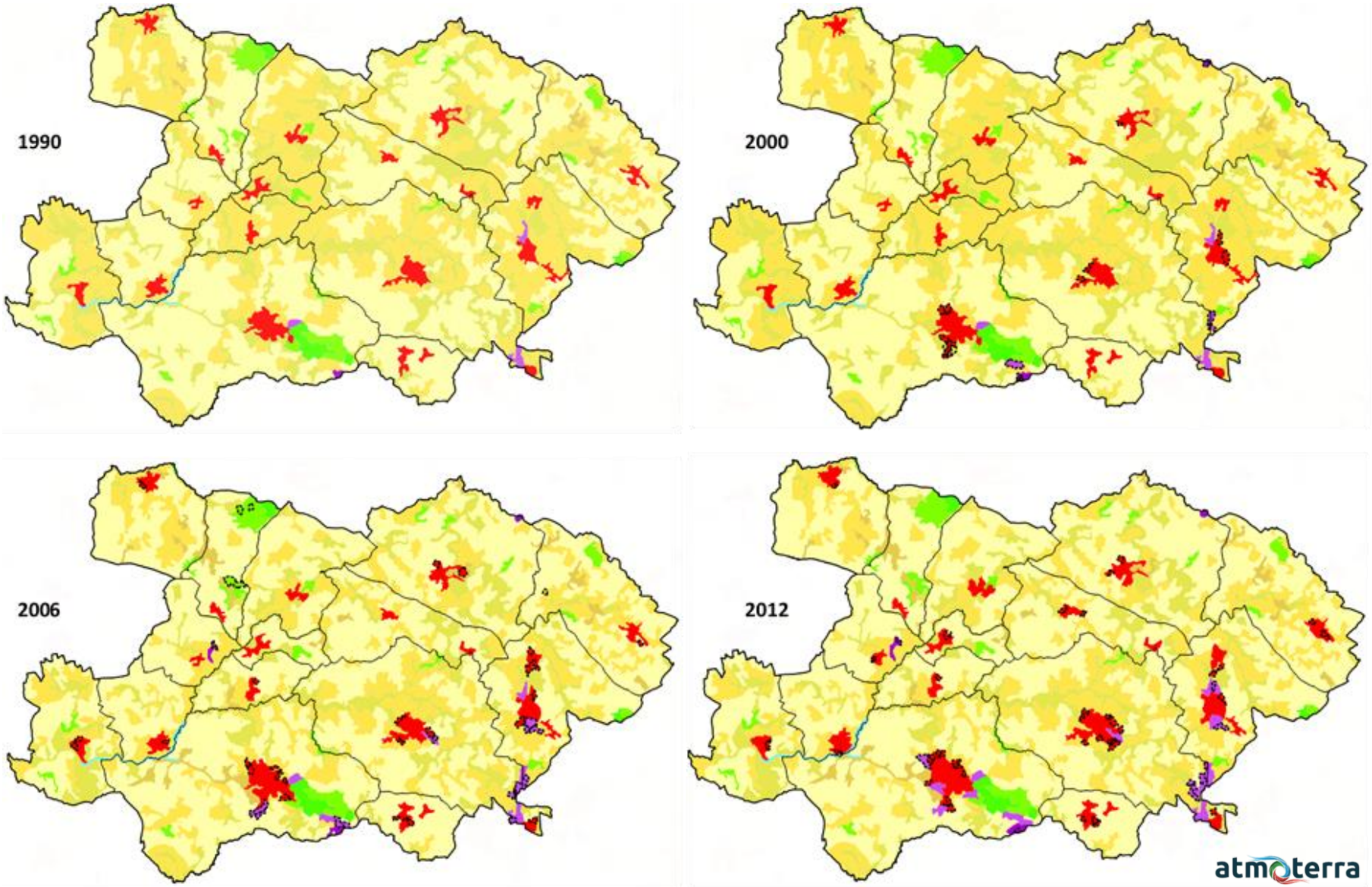

Figure 21 : Occupation des sols de 1990 à 2012 (Corine Land Cover)

- *Consommation d'espace*

713 hectares d'espaces naturels et agricoles ont été consommés en 12 ans (de 2000 à 2013) :

- 539ha (76%) destinés à l'habitat et aux équipements
- 143ha (20%) destinés à l'activité économique
- 31ha (4%) destinés aux carrières.[16]

1.6.2 Logement

Les données INSEE (RP - Logement, 2015) mettent en évidence un parc de logement croissant, plutôt récent et composé en majorité de résidences principales.

- *Constitution du parc de logements*

Le territoire comptait **18 625 logements** en 2015.
Sur la période 1999-2013, le taux de croissance annuel moyen du nombre de logement est de +2.75%, soit un taux bien supérieur au département (+1.59%) et à La Roche sur Yon Agglomération (+1.93%).

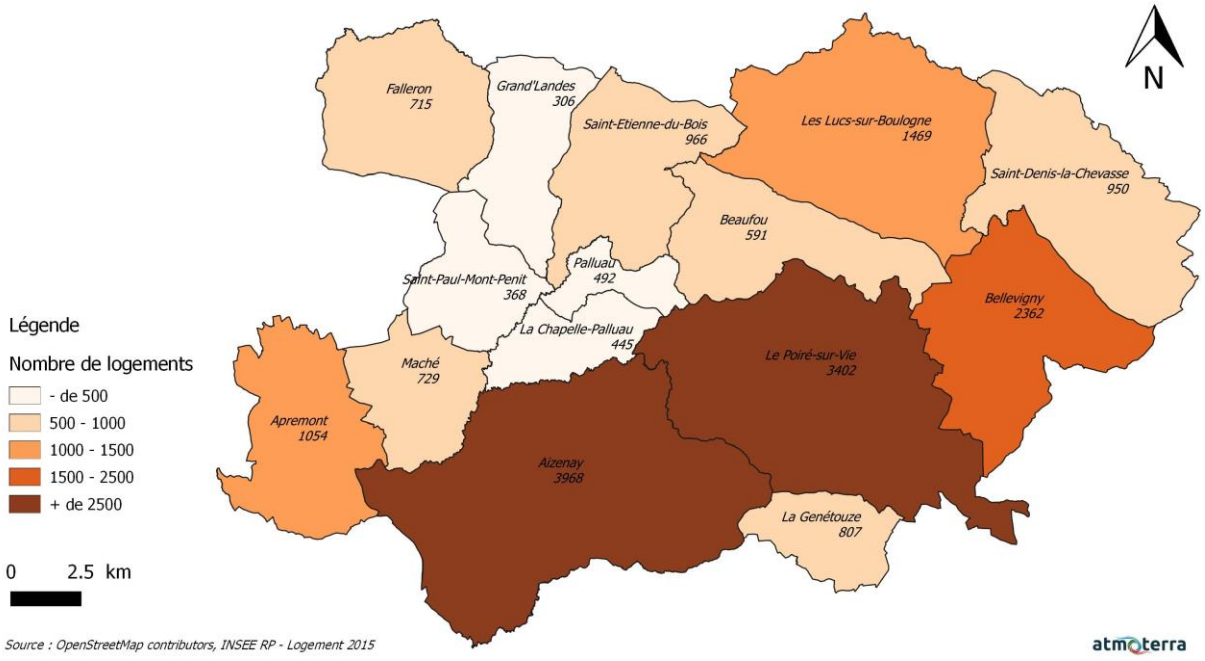

Figure 22 : Nombre total de logements par commune en 2015

Parmi ces 18 625 logements, sont recensés :

- **16 770 résidences principales**, soit 90% du parc résidentiel
- **906 résidences secondaires**, soit 4.9%
- **949 logements vacants**, soit 5.1%

Le taux de vacances est quasiment équivalent à La Roche sur Yon Agglomération et à la Vendée.

[16] PLUi-H de Vie et Boulogne, Diagnostic sociodémographique et volet habitat (2017).

Ce taux est variable, il est faible dans les communes situées à l'est mais peut atteindre plus de 10% dans certaines communes rurales à l'ouest.

Le parc de **résidences secondaires est en diminution** (-5% par an depuis 2008), notamment lié à l'absence d'éléments touristiques majeurs ou d'envergure. La proximité du littoral explique une part plus importante de résidences secondaires dans la frange ouest du territoire.
96% des logements de la CCVB sont des maisons et 4% sont des appartements.

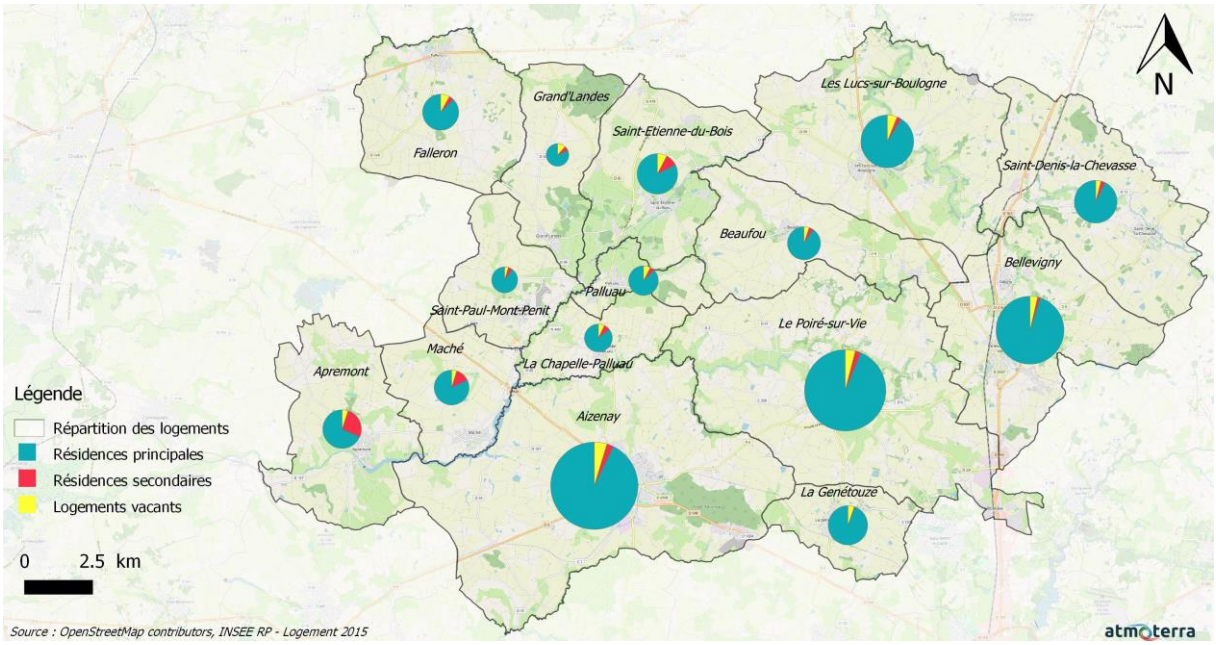

Figure 23 : Part de résidences principales, secondaires et vacantes par commune en 2015

- *<u>Statut d'occupation des résidences principales</u>*

Le tableau suivant indique que les résidences principales sont principalement occupées par leurs propriétaires.
L'offre locative est concentrée à Aizenay, Le Poiré sur Vie, Bellevigny (59%).

Tableau 4 : Statut d'occupation des résidences principales

Résidences principales occupées par des **propriétaires**	Résidences principales occupées par des **locataires**	Résidences principales occupées à **titre gratuit**
12772	3873	125
76%	**23%**	**1%**

- *<u>Période de construction du parc de logements (résidences principales)</u>*

Le bâti résidentiel du territoire reste relativement récent comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Période de construction des résidences principales de la CCVB

Période de construction	Nombre de résidences principales	Part (%)
Avant 1919	1939	12%
1919 – 1945	753	4%
1946 – 1970	1524	9%
1971 – 1990	4682	28%
1991 – 2005	4038	24%
2006 – 2012	3151	19%

25% des résidences principales ont été construites avant 1970, et la moitié du parc a été construit avant la première règlementation thermique de 1974. Les bâtiments concernés sont donc susceptibles d'être moins efficace d'un point de vue énergétique et thermique.

2 Articulation du PCAET avec les autres plans et documents d'urbanisme

2.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra [17] :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte

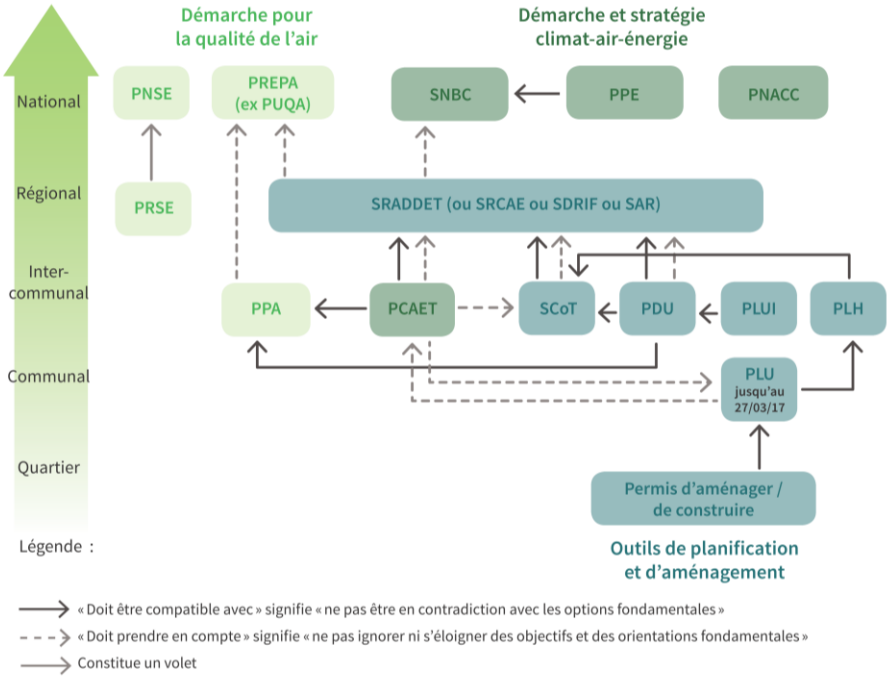

Figure 24 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme (Source : ADEME, 2016)

[17] ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Nov 2016

2.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone[20]. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Adoptée pour la première fois en 2015, **la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990).** Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public en janvier et février 2020, puis a été adopté par le décret du 21 avril 2020. Le décret n°2020-457[21] a fixé les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », répartis par secteur, pour 4 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023, 2024-2028, 2029-2033. En 2019, le premier budget (2015-2018) avait été ajusté et un quatrième avait été ajouté pour l'horizon 2029-2033.

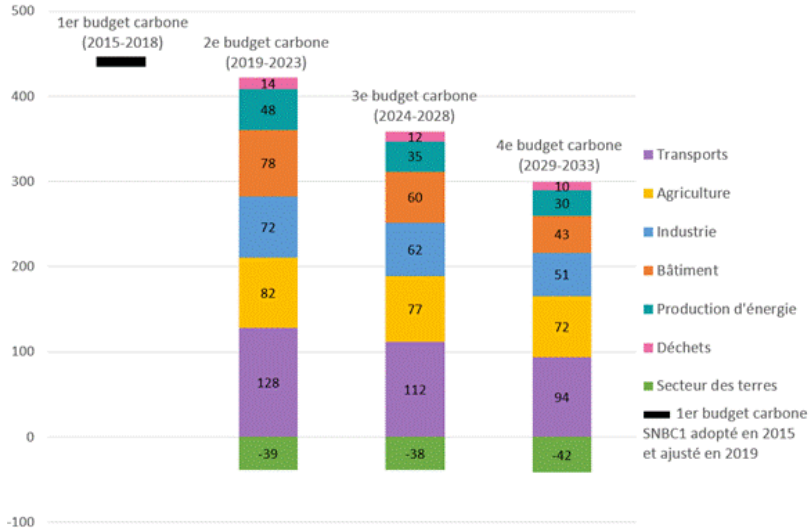

Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - enjeux et objet de la SNBC
Figure 25: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace[22] de la SNBC au niveau régional et territorial.

[20] Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018
[21] Décret n°2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone
[22] ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

2.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA[23] qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement [24].
Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

Tableau 6 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO_2)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH_3)	-4%	-8%	-13%
Particules fines ($PM_{2.5}$)	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

2.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie des Pays de la Loire

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets…) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.
Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.
Sur la région Pays de la Loire, le SRADDET est en cours de préparation et sa phase d'approbation a été reportée à 2020. Ainsi, le PCAET de la CCVB devra être cohérent avec le SRCAE Pays de la Loire adopté en date du 18 avril 2014[25].

[23] Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
[24] Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement
[25] Arrêté préfectoral SGAR n°2014-75 du 18 avril 2014 relatif au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie des Pays de la Loire

2.1.4 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).
Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté le 30 octobre 2015 par arrêté préfectoral de région, après son approbation par le Conseil Régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

2.1.5 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)[26].

Le SCoT du Pays Yon et Vie a été approuvé le 8 décembre 2016 mais il est en phase de révision depuis juin 2017, suite à la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Paluau (hors St Christophe du Ligneron) au 1er janvier 2017.
Le périmètre du SCoT s'étendra donc sur 8 communes supplémentaires.

2.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « *un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement* »[27]. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits…. Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Actuellement, l'ensemble des communes du territoire est concerné par un PLU, élaboré entre 2014 et 2018 selon les communes. **Un PLUi prenant en compte l'ensemble des 15 communes de la CCVB est en cours d'élaboration** pour s'assurer de la cohérence des politiques et des règlementations d'aménagements sur tout le territoire de Vie et Boulogne. Il devra être compatible avec le SCoT. Les orientations du PCAET pourront aussi être prises en compte pour participer à la cohérence de tous ces documents.

[26] Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »
[27] Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

2.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect règlementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

Tableau 7 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET Pays de la Loire en cours d'élaboration)	X
	SRCAE	X (SRCAE Pays de la Loire 2014)		X
	SRCE	X (SRCE Pays de la Loire 2015)		
	PRSE	X (PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021))		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Pays de la Loire en cours d'élaboration)	
	Charte PNR		X	
	SDAGE	X (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)		
Documents territoriaux	PPA		X	X
	SAGE	X (SAGE Vie et Jaunay ; Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu ; Baie de Bourgneuf et marais breton)		
	SCoT	X (SCoT du Pays Yon et Vie, 2020)		X
	PPRI		X	
	PDU		X	
	PLUi		X (PLUi-H de la CCVB en cours d'élaboration)	X
	PLU	X (toutes les communes de la CCVB ont un PLU)		X

3 Analyse du fonctionnement de l'EPCI

3.1 Administration

La communauté de communes Vie et Boulogne est administrée par **un Conseil communautaire** constitué de **47 élus** des 15 communes. Le nombre de conseillers est fixé par un accord local mais le nombre de sièges et leur répartition au sein du Conseil (1 à 8 selon la commune) sont définis selon des conditions règlementaires.[28]
Le Conseil communautaire est l'**organe délibérant** de la collectivité, il gère les affaires en lien avec les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres.

Deux instances exécutives composent la CCVB :

- Le **Président** : *Guy Plissoneau*.
  Organe exécutif qui prépare et exécute les délibérations votées par le Conseil communautaire, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.
- Le **bureau communautaire** : *le Président de la CCVB, 9 vice-président(e)s et 6 autres membres*.
  Organe qui prépare les travaux du Conseil communautaire et instruit les affaires de la CCVB.

Plusieurs commissions émettent des avis et formulent des propositions, en lien avec leurs thématiques, sur lesquels s'appuient les instances exécutives.
La CCVB s'articule donc autour de **11 commissions thématiques** (cf. tableau suivant) étudiant différents dossiers liés aux compétences transférées à la collectivité.

[28] Article 34 de la loi NOTRe et article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tableau 8 : Commissions thématiques de la CCVB

Commission	Rôle - mission
Développement Durable	- Bilan Carbone - Gestion du PCAET
Cycle de l'eau	- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Gestion de l'eau et de l'assainissement
Gestion des déchets	- Gestion des déchèteries, des déchets, de l'assainissement non collectif et des nuisibles pour protéger et mettre en valeur l'environnement.
Aménagement du territoire	- Etudier les dossiers liés aux documents d'urbanisme, SCoT, PLUi-H
Economie	- Aménager l'espacer - Encourager le développement économique du territoire (pépinière d'entreprises, aménagement/entretien/réhabilitation de Zones d'Activités Economiques)
Habitat	- Gérer les dossiers liés à la politique du logement et du cadre de vie
Appel d'offres	- Gérer les appels d'offres
Finances	- Définir les orientations budgétaires - Préparer les budgets
Tourisme	- Compétence tourisme via l'office de tourisme intercommunal
Culture	- Etudier les dossiers relatifs aux projets culturels
Action sociale et prévention	- Gestion des actions sociales (analyse des besoins sociaux, relais d'assistant(e)s maternel(le)s

3.2 Compétences

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires, optionnelles, facultatives et supplémentaires au lieu et place des communes membres.

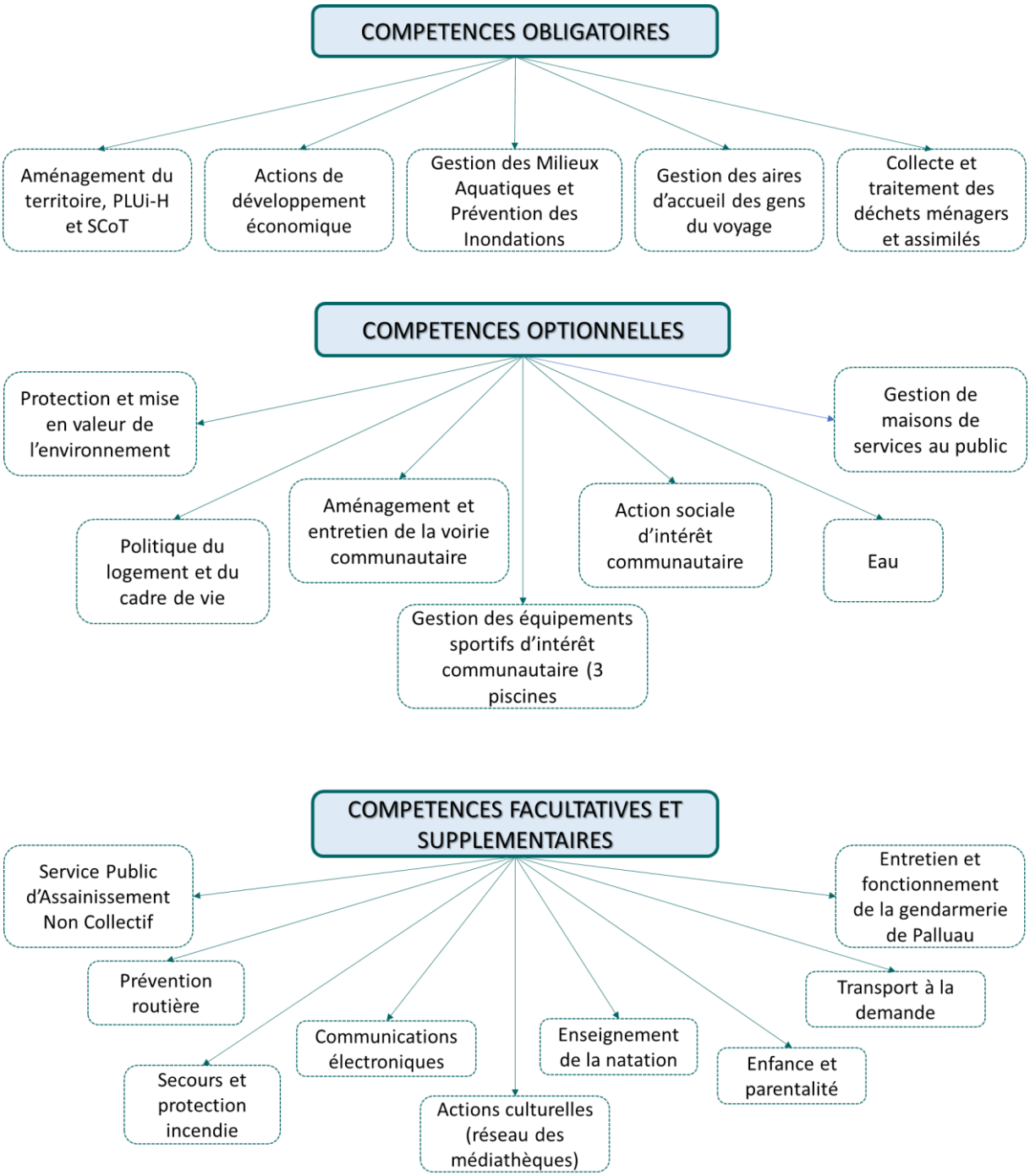

4 Cartographie des acteurs

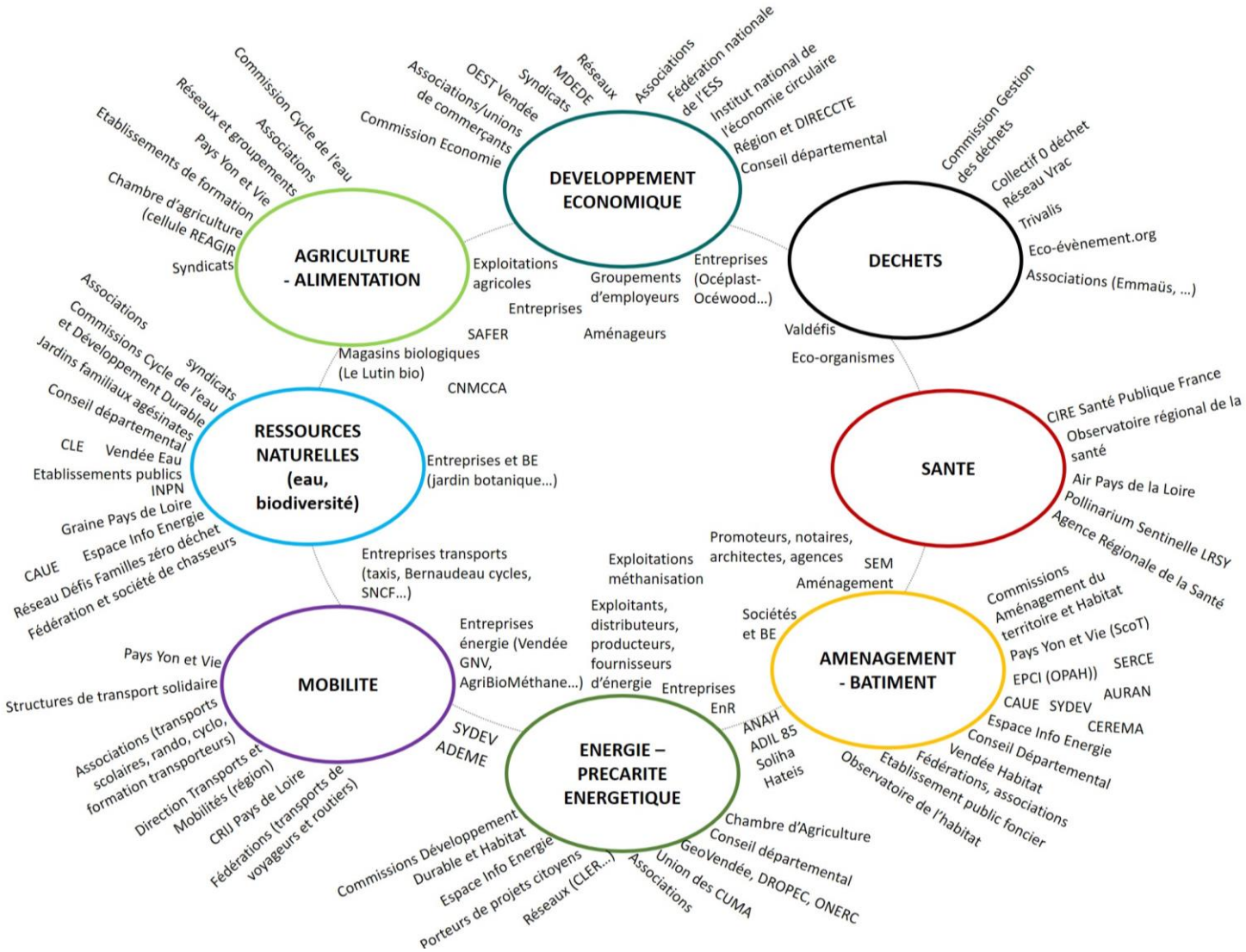

Pour plus de lisibilité sur le schéma précédent, certains acteurs ont été rassemblés par grande catégorie (associations etc), ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous.[29]

	Agriculture Alimentation	Aménagement Bâtiment	Mobilité	Energie Précarité énergétique	Ressources naturelles	Déchets	Développement économique
Associations	La P'tite Utopie, Fondation Patrimoine Montpenois, ADPS85, ADVDA, ADEAR Vendée, Terre de Liens, Association d'Initiatives Locales pour l'Energie, APAD, Maison de l'élevage et de la Vendée, AMAP, Jardin des 5 sens	ORACE, ATEE, Atlanbois, Cobaty	Transports solidaires : Club de l'amitié de Saligny, Fil d'argent, Centre social Solidavie Familles rurales, Elise, rando/cyclo, Garage associatif type atelier méca-sud	Elise, Association d'Initiatives Locales pour l'Energie, Atlanbois	La Cicadelle, La P'tite Utopie, Les sabots de la Vie, La Boune de Terre, AAPPMA (pêche), Familles Rurales CPIE Vendée et Logne & Grand Lieu, LPO, Vendée Nature Environnement, DEV, Terres et Rivières ASTEE, Escapades branchées, Les colibris	Emmaüs, Le Relais	Commerçants Artisans Industriels, Commerçants Artisans Professions libérales, Commerçants Artisans de Maché Acemus, le CERA, Ruptur, ADIE pour le droit à l'initiative économique, IVCO, CJD, ATEE, ORACE
Réseaux, groupements, fédérations	Permaculture 85, GRAPEA CIVAM, CIAP 85, GAB 85, Union des SEA ex Pays de Palluau et ex CCVB	FFB, FFIE		RAPPEL, TES, réseau rural, CLER	Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques		Acti'Vie, IVCO, REAC'TIV
Syndicats	FDSEA, Confédération paysanne, Coordination rurale, CAF				Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire, SIAEP Haute Vallée de la Vie		CAPEB
Etablissements autres	Formation : MFR, ADPS85, lycées agricole et nature				Publics: AFB, ONCFS, ONF, CRPF, AELB	Eco-emballages, Eco-mobilier	Publics : CCI, CMA

[29] Informations issues du tableau fourni par la CCVB « Acteurs PCAET Vie et Boulogne-2 »

	Agriculture Alimentation	Aménagement Bâtiment	Mobilité	Energie Précarité énergétique	Ressources naturelles	Déchets	Développement économique
Entreprises	Agrial, CAVAC, exploitations agricoles	La compagnie du logement, Echobat, Novabuild, SICAA SEM d'aménagement: Vendée Expansion, Oryon	Energie: Vendée GNV, AgriBioMéthane, Valdefis, GRDF, Primagaz Transport: taxis, Arcade cycles, Berneaudeau cycles, transport Pérocheau, SNCF	Exploitations agricoles (méthanisation, cogénération) Exploitants: EDF, IEL AKUO Energy, JPEE Producteurs/fournisseurs: Vendée Energie, Cowatt, EDF, Enercoop, Engie Distributeur/concession: GRDF, Sorégies, Enedis EnR: éolien (Valorem, Energy Team, Solvéo Energie, Enercon, Nordex, France Energie Eolienne), bois-énergie (Amorce), photovoltaïque (Armor Green, Eiffage, AKUO Energy, In Sun We Trust, Atlansun)	Arboretum de Beaufou, jardin botanique d'Alkinoos, Terra aménité, Suez, SAUR, Aggra concept	Océplast, Océwood, Ekoverde, Trait d'Union, Les Ateliers du Bocage, Bâti recyclage, Brangeon, Veolia, AJBD	Océplast, Cougnaud, Groupe Dubreuil, Hermouet SAS, Dipra SA, Lilian Michon - déchets placo plâtres, Vendée Expansion Aménageurs (SICAA GéoOuest) Groupements d'employeurs (Mer et Vie, Partageo)

Les tableaux suivants indiquent les acteurs à mobiliser selon les objectifs, plus globaux, de la collectivité en lien avec le PCAET[30].

Réduire les émissions de GES

- Exploitations agricoles
- Chambre d'agriculture
- Particuliers (transport et résidentiel)
- Entreprises/structures de transport (Mobilité)
- Région (Direction Transport et Mobilité)
- Département (transports scolaires & en commun)
- Entreprises de traitement & valorisation de déchets
- CCVB (compétence déchets)
- Eco-organismes
- Entreprises autres et industries (Développement économique)
- Pays Yon et Vie
- Espace Info Energie
- ANAH, Adil85, Hatéis, Soliha, EPCI (aides à la rénovation énergétique)
- Aménageurs, constructeurs
- CCVB

Maîtriser les consommation d'énergie finale

- Particuliers (transport et résidentiel)
- Entreprises/structures de transport (Mobilité)
- Région (Direction Transport et Mobilité)
- Département
- ANAH, Adil85, Hatéis, Soliha, EPCI (aides à la rénovation énergétique)
- Aménageurs, promoteurs, constructeurs
- Entreprises autres et industries (Développement économique)
- Pays Yon et Vie
- CCVB
- SYDEV
- Exploitations agricoles
- Entreprises des énergies renouvelables
    - Eolien : Valorem, Energy Team, Solvéo Energie, Enercon, Nordex, France Energie Eolienne
    - Solaire : Armor Green, Eiffage, AKUO Energy, In Sun We Trust, Atlansun
    - Bois-énergie: Amorce
    - Biogaz : AgriBioMéthane, MéthaVie
    - Gaz renouvelable : Vendée GNV

[30] Objectifs stratégiques et opérationnels définis à l'article R229-51 du Code de l'environnement. Modifié par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET (JORF n°0150 du 29 juin 2016).

Développer les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires

- Commission Economie (CCVB)
- Commission Aménagement du territoire et Habitat (CCVB)
- Syndicats
- Réseaux
- Associations (Développement économique)
- Entreprises (Développement économique et Aménagement)
- Aménageurs
- Bureaux d'études
- Groupements d'employeurs
- Région et DIRECCTE
- Conseil Départemental
- Fédération Nationale de l'ESS
- Institut National de l'économie circulaire

Faire évoluer les réseaux énergétiques de manière coordonnée

- Distributeurs : GRDF, Sorégies, Enedis
- Exploitants : EDF, IEL AKUO Energy, JPEE
- Producteurs/fournisseurs d'énergie : Vendée Energie, Cowatt, EDF, Enercoop, Engie
- Entreprises des énergies renouvelables : Valorem, Energy Team, Solvéo Energie, Enercon, Nordex, France Energie Eolienne / Armor Green, Eiffage, AKUO Energy, In Sun We Trust, Atlansun
- Service Urbanisme des communes et CAUE
- Aménageurs
- Pays Yon et Vie

Renforcer le stockage de carbone sur le territoire

- Commissions Développement Durable, Aménagement du territoire et Cycle de l'Eau (CCVB)
- Pays Yon et Vie
- Service Urbanisme des communes et CAUE
- Exploitations agricoles
- Aménageurs, promoteurs
- Syndicats
- Chambre d'Agriculture
- Conseil Départemental
- CCVB
- CRPF
- Union des CUMA

Développer les énergies renouvelables

- Commission Développement Durable (CCVB)
- Pays Yon et Vie
- CCVB
- SYDEV
- Entreprises/structures des énergies renouvelables
  - Eolien : Valorem, Energy Team, Solvéo Energie, Enercon, Nordex, France Energie Eolienne
  - Solaire : Armor Green, Eiffage, AKUO Energy, In Sun We Trust, Atlansun
  - Bois-énergie: Amorce
  - Biogaz : AgriBioMéthane, MéthaVie
  - Gaz renouvelable : Vendée GNV
  - Toutes énergies : Vendée Energie
- Exploitations agricoles
- Chambre d'agriculture
- ADEME
- Espaces Info Energie
- Entreprises de transport
- Porteurs de projets citoyens : Energies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL)…
- Associations (Energie, Mobilité)

Réduire les émissions de polluants atmosphériques

- Entreprises de transport (personnes et marchandises)
- Région (Direction Transport et Mobilité)
- Département
- Particuliers (transport et résidentiel (chauffage))
- Constructeurs, aménageurs
- Industries
- Exploitations agricoles
- Entreprises des énergies renouvelables (éolien, solaire cf. Développer les énergies renouvelables)
- CCVB

En termes d'adaptation du territoire au changement climatique, tous les acteurs de la CCVB seront à mobiliser.

VIE et BOULOGNE
Communauté de Communes